

SERVICE CULTUREL DE MITRY-MORY

INSCRIPTIONS ACTIVITÉS CULTURELLES - SAISON 2021/2022

IDENTIFICATION DE LA FAMILLE

	REPRÉSENTANT 1	REPRÉSENTANT 2	PERSONNE A PREVENIR EN URGENCE
	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Adh majeur <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Famille d'accueil	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Adresse domicile identique	<input type="checkbox"/> Représentant 1 <input type="checkbox"/> Représentant 2 <input type="checkbox"/> Autre personne (remplir ci-dessous)
NOM DE FAMILLE			
PRÉNOM			
TÉL. PORTABLE			
TÉL. DOMICILE			
COURRIEL			
ADRESSE			
CODE POSTAL - VILLE			

Je soussigné(e) certifie avoir vérifié qu'aucune contre-indication n'existe pour la pratique des activités des personnes inscrites. J'autorise le service culturel de Mitry-Mory à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident.

Les parents doivent accompagner leur enfant dans l'enceinte du bâtiment et le confier à l'enseignant qui en a la charge jusqu'à l'heure de fin du cours. Les enfants qui ne sont pas encadrés par un enseignant restent sous l'entière responsabilité des parents, y compris lors des spectacles de fin d'année.

L'inscription à une activité est un engagement pour l'année scolaire. L'élève s'engage à suivre avec assiduité les cours et à effectuer le travail personnel nécessaire.

En cas d'absence, vous devez en informer l'administration du service culturel. Quatre absences consécutives non justifiées, sont considérées comme une démission de fait. Aucune absence ne peut prétendre à un remboursement.

Tout comportement irrespectueux pourra être sanctionné par une exclusion du cours qui ne donnera lieu à aucun remboursement.

J'autorise la ville à publier, à des fins non commerciales, les images ou captations des personnes inscrites, prises durant les activités ou stages.

SIGNATURE - précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

